AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2019-23 ET 2020-1

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de ses séances ordinaires tenues les 21 janvier 2020 et 18 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 2019-23 décrétant des travaux de construction des infrastructures pour le prolongement des rues Parent et Marie-Victorin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

  Ce règlement décrétant un emprunt de 8 500 000 $ sur une période de vingt (20) ans a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mai 2020.

- *Règlement 2020-1 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue De Rigaud et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

  Ce règlement décrétant un emprunt de 4 000 000 $ sur une période de vingt (20) ans a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mai 2020.

Ceux-ci pourront éventuellement être consultés à l'hôtel de ville situé au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

De plus, ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 19 mai 2020.

Lucie Tousignant, avocate
Greffière